



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 15

Représentés : 4

Votants : 19

L'an deux mille dix-sept,

Le huit février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} février 2017

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSO Laurent, DUCROS Louis, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à ZATTARA Dominique, FRANCONERI Suzanne à MONTI François, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise à GALLETTI Joseph

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Patrick

M. ZAMBONI Jean-Baptiste a été nommé secrétaire.

17-02-08-01- Objet : Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017

Monsieur le Maire soumet à débat les orientations générales du budget pour l'exercice 2017 sur la base du document joint.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, prend acte sans vote de ces orientations.

Lucciana, le 8 février 2017

Le Maire,

Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 15

Représentés : 4

Votants : 19

L'an deux mille dix-sept,

Le huit février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} février 2017

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSO Laurent, DUCROS Louis, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à ZATTARA Dominique, FRANCONERI Suzanne à MONTI François, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise à GALLETTI Joseph

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Patrick

M. ZAMBONI Jean-Baptiste a été nommé secrétaire.

17-02-08-02- Objet : Acompte de subvention à association communale

Monsieur le Maire propose de verser 50% de la subvention octroyée en 2016 au Gallia Club de Lucciana au titre de celle à octroyer en 2017, soit 22 500 €.

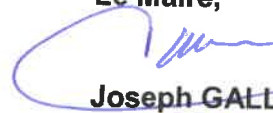
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

VOTE :

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Lucciana, le 8 février 2017

Le Maire,



Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

L'an deux mille dix-sept,

En exercice : 27

Le huit février,

Présents : 15

Représentés : 4

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Votants : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} février 2017

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSO Laurent, DUCROS Louis, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à ZATTARA Dominique, FRANCONERI Suzanne à MONTI François, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise à GALLETTI Joseph

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Patrick

M. ZAMBONI Jean-Baptiste a été nommé secrétaire.

17-02-08-03- Objet : Prise en charge des frais de missions des membres du Conseil municipal et de personnalités extérieures

Monsieur le Maire indique que les membres du Conseil municipal ou certaines personnalités extérieures sont appelés à effectuer des déplacements tant sur le territoire national qu'à l'étranger pour participer à des réunions ou manifestations spécifiques où ils représentent la commune.

Il est proposé que, sur ordre de mission signé du Maire, les frais de mission (déplacements ainsi que dépenses annexes nécessitées pour la bonne exécution de la mission) soient réglés en totalité sur présentation d'un état de frais avec justificatifs.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

VOTE :

Pour : 17

Contre : 2

Abstentions : 0

Lucciana, le 8 février 2017

Le Maire,



Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

L'an deux mille dix-sept,

En exercice : 27

Le huit février,

Présents : 15

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Représentés : 4

Votants : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} février 2017

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSO Laurent, DUCROS Louis, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à ZATTARA Dominique, FRANCONERI Suzanne à MONTI François, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise à GALLETTI Joseph

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Patrick

M. ZAMBONI Jean-Baptiste a été nommé secrétaire.

17-02-08-04- Objet : Echange de parcelles en vue de la réalisation du musée de Mariana

Dans le cadre du projet de réalisation du musée de Mariana, Monsieur le Maire propose un échange sans soulte de la parcelle cadastrée AT 121, appartenant au domaine privé communal, contre la parcelle cadastrée AT 123, appartenant à Monsieur et Madame Jean Martini, selon le plan de division joint.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

1. approuve cette proposition,
2. autorise le Maire à signer à cette fin toute convention notariée ainsi que la prise en charge des frais de notaire inhérents,
3. désigne l'étude notariale de Me MAMELLI, sise à Saint-Florent (20217), pour procéder à la régularisation des actes nécessaires.

VOTE :

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Lucciana, le 8 février 2017

Le Maire,



Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

L'an deux mille dix-sept,

En exercice : 27

Le huit février,

Présents : 15

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Représentés : 4

Votants : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} février 2017

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSO Laurent, DUCROS Louis, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à ZATTARA Dominique, FRANCONERI Suzanne à MONTI François, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise à GALLETTI Joseph

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Patrick

M. ZAMBONI Jean-Baptiste a été nommé secrétaire.

17-02-08-05- Objet : Acquisition de parcelles en vue de la création d'un mail paysager attendant à la résidence "Les Lucioles"

Vu la délibération n° 09-10-12-2 du Conseil municipal de Lucciana du 9 octobre 2012, acceptant le principe d'une rétrocession d'espaces verts ;

Vu l'emplacement réservé n° E8 au Plan local d'urbanisme de la commune, destiné à la réalisation d'un mail paysager ;

Considérant que, dans le cadre du projet de construction autorisé par le permis de construire n° PC 02B 148 11 N0032-M02 octroyé à la société « Les Lucioles Erilia », une partie des espaces extérieurs, située hors de l'assiette des espaces communs de la résidence, se trouve dans l'emprise de l'emplacement réservé n° E8 susvisé ;

Considérant que le propriétaire accepte de céder gracieusement ces espaces extérieurs désormais clairement identifiés au cadastre sous parcelles BB 162, 170 et 179 ;

g

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir gracieusement les parcelles BB 162, 170 et 179 à la société « Les Lucioles Erilia » ;

CONFIE au Maire le pouvoir de régulariser toute convention notariée dans ce cadre ainsi que la prise en charge des frais de notaire inhérents ;

DESIGNE l'étude notariale de Me MAMELLI, sise à Saint-Florent (20217), pour procéder à la régularisation des actes nécessaires ;

DIT que ces biens seront intégrés au domaine privé de la commune, dans l'attente de leur aménagement.

VOTE :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Lucciana, le 8 février 2017

Le Maire,



Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 15

Représentés : 4

Votants : 19

L'an deux mille dix-sept,

Le huit février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} février 2017

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSI Laurent, DUCROS Louis, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à ZATTARA Dominique, FRANCONERI Suzanne à MONTI François, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise à GALLETTI Joseph

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Patrick

M. ZAMBONI Jean-Baptiste a été nommé secrétaire.

17-02-08-06- Objet : Acquisition de parcelles en vue de la création d'un mail paysager attendant à la résidence "Elisa"

Vu l'emplacement réservé n° E8 au Plan local d'urbanisme de la commune, destiné à la réalisation d'un mail paysager ;

Considérant que le syndic de la résidence « Elisa » a exprimé sa volonté de céder à la commune pour un euro symbolique les parcelles numérotées BB 181 et 182 d'après le document d'arpentage 1416 L sous réserve que la commune réalise une dalle en béton sur poteau qui couvrira la noue d'infiltration, laquelle devra récupérer les sorties de drain des villas implantées côté ouest et l'eau du caniveau situé côté nord, selon un projet détaillé qui prévoira des plantations faisant office de brise-vue ;

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir pour un euro symbolique les parcelles numérotées BB 181 et 182 d'après le document d'arpentage 1416 L à la résidence « Elisa » ;

DEMANDE que la commune réalise une dalle en béton sur poteau qui couvrira la noue d'infiltration, laquelle devra récupérer les sorties de drain des villas implantées côté ouest et l'eau du caniveau situé côté nord, selon un projet détaillé qui prévoira des plantations faisant office de brise-vue ;

CONFIE au Maire le pouvoir de régulariser toute convention notariée dans ce cadre ainsi que la prise en charge des frais de notaire inhérents ;

DESIGNE l'étude notariale de Me MAMELLI, sise à Saint-Florent (20217), pour procéder à la régularisation des actes nécessaires ;

DIT que ces biens seront intégrés au domaine privé de la commune, dans l'attente de leur aménagement.

VOTE :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Lucciana, le 8 février 2017

Le Maire,



Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 15

Représentés : 4

Votants : 19

L'an deux mille dix-sept,

Le huit février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} février 2017

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSI Laurent, DUCROS Louis, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à ZATTARA Dominique, FRANCONERI Suzanne à MONTI François, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise à GALLETTI Joseph

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Patrick

M. ZAMBONI Jean-Baptiste a été nommé secrétaire.

17-02-08-07- Objet : Adhésion de la commune de Crocicchia au syndicat intercommunal L'Altu di Casacconi

Monsieur le Maire expose que la commune de Crocicchia a demandé son adhésion au syndicat intercommunal L'Altu di Casacconi. Elle donne pour motif à sa demande de « lutter contre la fracture numérique des communes du rural ». La commune de Lucciana, déjà adhérente au syndicat, doit émettre un avis sur cette demande.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la demande de la commune de Crocicchia d'adhérer au syndicat intercommunal L'Altu di Casacconi

g

17-02-08-07

VOTE :

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Lucciana, le 8 février 2017

Le Maire,

Joseph GALLETI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 15

Représentés : 4

Votants : 19

L'an deux mille dix-sept,

Le huit février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} février 2017

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSO Laurent, DUCROS Louis, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à ZATTARA Dominique, FRANCONERI Suzanne à MONTI François, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise à GALLETTI Joseph

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUZZAGALOPPA Dominique, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Patrick

M. ZAMBONI Jean-Baptiste a été nommé secrétaire.

17-02-08-08- Objet : Avis sur transfert de compétence à la communauté de communes de Marana-Golo en matière de Plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes Marana-Golo ne dispose pas à ce jour de la compétence « Plan local d'urbanisme ». La loi « ALUR » prévoit que le transfert obligatoire de ladite compétence entrera en vigueur le 27 mars 2017, sauf si les conseils municipaux des communes membres s'y opposent dans les trois mois qui précèdent cette date, à une majorité qualifiée d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, s'oppose au transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme » à la Communauté de communes Marana-Golo.

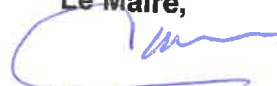
17-02-08-08

VOTE :

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 2

Lucciana, le 8 février 2017

Le Maire,



Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

L'an deux mille dix-sept,

En exercice : 27

Le huit février,

Présents : 15

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Représentés : 4

Votants : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} février 2017

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSO Laurent, DUCROS Louis, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à ZATTARA Dominique, FRANCONERI Suzanne à MONTI François, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise à GALLETTI Joseph

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Patrick

M. ZAMBONI Jean-Baptiste a été nommé secrétaire.

17-02-08-09- Objet : Création de trois emplois permanents d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Considérant la possibilité pour trois agents de la commune de bénéficier d'un avancement de grade,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de créer, trois emplois permanents d'agents techniques polyvalents, relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe, échelle C2 de rémunération, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures.

VOTE :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Lucciana, le 8 février 2017

Le Maire,



Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 15

Représentés : 4

Votants : 19

L'an deux mille dix-sept,

Le huit février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} février 2017

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSO Laurent, DUCROS Louis, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à ZATTARA Dominique, FRANCONERI Suzanne à MONTI François, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise à GALLETTI Joseph

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Patrick

M. ZAMBONI Jean-Baptiste a été nommé secrétaire.

17-02-08-10- Objet : Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation en vue de faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3 2° et 34,

g

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Territoriales d'Animation,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité au service multi-accueil,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de créer un emploi non permanent d'encadrement / animation d'enfants relevant du grade d'Adjointe Territoriale d'Animation, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, pour une période de six mois maximum sur une même période de 12 mois consécutifs,
- de fixer la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au 1er échelon, échelle C1, du grade d'Adjointe Territoriale d'Animation.

VOTE :

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Lucciana, le 8 février 2017

Le Maire,


Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 15

Représentés : 4

Votants : 19

L'an deux mille dix-sept,

Le huit février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} février 2017

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSO Laurent, DUCROS Louis, GALLETTI Joseph, GIUDICELLI Isabelle, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : CIAVALDINI Anne-Marie à ZATTARA Dominique, FRANCONERI Suzanne à MONTI François, MORDICONI Aurélie à MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise à GALLETTI Joseph

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MATTEI Antoine, ZAMBONI Patrick

M. ZAMBONI Jean-Baptiste a été nommé secrétaire.

17-02-08-11- Demande d'aide de l'Etat suite aux dégâts des intempéries des 19 et 20 décembre 2016

Monsieur le Maire expose qu'il a été informé par le Préfet de la Haute-Corse de la possibilité d'une prise en charge par l'Etat des dégâts causés par les intempéries des 19 et 20 décembre 2016 sur les biens non assurables des communes. Une délibération du Conseil municipal l'en saisissant est pour cela nécessaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

IDENTIFIE les dégâts suivants comme se rattachant aux intempéries des 19 et 20 décembre 2016 :

- écoulement des eaux pluviales bouché au croisement de la RD 507 et de la voie ferrée ;
- glissement de terrain aux abords de la RD 107 au lieu-dit Punticellu ;
- ravinements sur la piste DFCl du col de Campu à Casamozza ;

SOLLICITE l'aide de l'Etat au taux de 35% pour le financement de la réparation de ces dégâts selon le plan suivant :

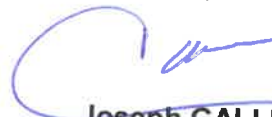
- curage du réseau oluvial au croisement de la RD 507 et de la voie ferrée :
4 500 x 35% = 1 575 € HT, solde de 2 925 € HT à la charge de la commune,
- déblaiement aux abords de la RD 107 au lieu-dit Punticellu :
3 000 x 35% = 1 050 € HT, solde de 1 950 € HT à la charge de la commune,
- remise en état de la piste DFCI du col de Campu à Casamozza :
28 000 x 35% = 9 800 € HT, solde de 18 200 € HT à la charge de la commune.

VOTE :

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Lucciana, le 8 février 2017

Le Maire,



Joseph GALLETTI

